



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE ESPACES,
CULTURES ET DEVELOPPEMENT**



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)**

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N°001, Juin 2026

Volume 7

Disponible en ligne sur :

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

Mail pour soumission d'article : jgradinfos@gmail.com

INDEXATIONS INTERNATIONALES

<https://zenodo.org/records/11547666>



External resources

Image URL: <https://zenodo.org/badge/DOI/10.5281/zenodo.11561806.svg>

Target URL: <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

[https://J GRAD - SJIFactor.com](https://j-grad-sjifactor.com)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23787>

IMPACT FACTOR DE J-GRAD: SJIF 2026: 7.811

Previous evaluation SJIF

SJIF Impact Factor

2025: 6.621

2024: 5.072

2023: 3.599

2022: 3.721

The journal is indexed in: SJIFactor.com

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

Mail : jgradinfos@gmail.com

J_GRAD visible sur :

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [Orcid](#)
-

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin)
Joseph ASSI KAUDJHIS, Université ALASSANE OUATTARA, Bouaké, (Cote d'Ivoire)
Arsène DJAKO, Université ALASSANE OUATTARA, Bouaké, (Cote d'Ivoire)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
OGOUIWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France)
SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
FOK Michel, Chercheur au CIRAD, Montpellier, France
KOUASSI Konan, Université ALASSANE OUATTARA, Bouaké, (Cote d'Ivoire)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOL KARIM Issiaka (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINO Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), ETENE Cyr Gervais (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME Georges (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), KOUMASSI Dègla Hervé (UAC, Bénin), AHOMADIKPOHOU Dèdègbè Louis ALI Rachad Kolamolé (UAC, Bénin), TOGBE Codjo Timothée (UAC, Bénin), KADJEBIN Roméo (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin), BOGNONKPE Laurence Nadine (UAC, Bénin), ADAM Youssoufou (UAC, Bénin), ADJAKPA Tchékpo Théodore (UAC, Bénin) ; DOVONOU Flavien Edia (UAC, Bénin), SODJI Jean (UAC, Bénin), AZIAN Déhalé Donatien, SOVI Emmanuel (UAC, Bénin) (UAC, Bénin), AWO Dieudonné (UAC, Bénin). +

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE		
N°	TITRES	Pages
1	PANOUMASSI Minnahi Carol Wesley, ODJOUBERE Jules : <i>Services écosystémiques et vulnérabilité du Vitex doniana dans la Basse Vallée de l'Ouémé au Sud-Est du Bénin</i>	4-16
2	Sandé ZANNOU & Zinsou Simon Aser HONVO : <i>Cartographie des zones vulnérables à l'insécurité dans la commune de Pobè (Bénin)</i>	17-31
3	SEMONDJI Comlan Guy-Elvis, TENTE Brice, YABI Ibouaïma : <i>trajectoires spatio-temporelles des mangroves du site Ramsar 1017, dans le bassin inférieur du fleuve mono (Grand-Popo, Bénin) entre 1995 et 2025 : apports de la télédétection multi-temporelle</i>	32-46
4	TCHAOU Ahognisso Gabin et IMOROU Zoukifilou : <i>Effets socio-economiques de la libération de l'emprise de la Route Nationale Inter états 2 (RNIE2) dans la ville de Kandi au nord du Bénin</i>	47-57
5	MOBILANDZANGO M. Ghislain, EBAMA Nicole Yolande, NGOULOUMA Andre Christ, NGOUMA Damase : <i>Impact socio-économique de la zone agricole protégée d'Inoni Falaise sur les ménages agricoles (District de Ngabe, République du Congo)</i>	58-73
6	DJAOUGA Mama, ATCHADE Jesumahon Victorine, ALOU Soumanou : <i>Modélisation prédictive des terres de parcours de l'élevage de bovin dans les arrondissements de Kalale et de Dèrassi (commune de Kalale)</i>	74-86
7	N'GOMORY Kone Ferdinand ; N'GUESSAN Yao Bruno & N'DRI Kouame Frederic : <i>Baisse de la production vivrière, un tourment dans le département d'Odienné</i>	87-102
8	AFFORO GUY MATTHIEU ETTIEN : <i>De l'informel à la formalisation de l'emploi en côte d'ivoire</i>	103-117
9	GBOKO Kouassi Adjoumani : <i>Stratégies de fertilisation des sols maraichers à Bouaké (Cote d'Ivoire) : association fumier de volaille et engrais minéraux</i>	118-131
10	GBODJE Jean-François Aristide : <i>Analyse des potentialités et contraintes de la riziculture dans la sous-préfecture de Napiéolédougou au nord de la côte d'ivoire</i>	132-152
11	YAO N'ZUE Pauline épouse SOMA : <i>Orpaillage illégale et dégradation du monde agricole dans la Sous-Préfecture de nielle au nord de la côte d'ivoire</i>	153-169
12	AYEMOU Anvo Pierre : <i>Organisation spatiale des bacs à ordures et dysfonctionnement du service de collecte dans la ville de Bouaké</i>	170-183
13	BRISSY Adeline Olga : <i>Bas-fonds urbains à Bouaké (centre, Cote d'Ivoire) : vulnérabilité et gestion des risques sanitaires par les populations riveraines</i>	184-203
14	TOGBE Codjo Timothée : <i>Logiques structurant la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement d'Atomé au sud-ouest du Bénin</i>	204-214
15	SAGNA Ousmane Michael Coutamaraou, DIALLO Boubacar, SANÉ Yancouba : <i>Contribution de la production semencière rizicole à la sécurité alimentaire des ménages dans la partie ouest de la Commune de Djinaky en basse-Casamance (Sénégal)</i>	215-230
16	GUERA CHABI YORO Yarou : <i>Impacts de la remontée des eaux de la Komadougou Yobé sur les activités des productions agricoles dans le département de Diffa au Niger</i>	231-247
17	YAROU Imorou : <i>Gouvernance locale, pratiques culturelles locales et initiatives de développement durable de la commune de Kalalé au nord Bénin</i>	248-261
18	AGBOHESSOU Afiavi Diane, AHOMADIKPOHOU Dedegbe Louis ⁽²⁾, GBAGUIDI Arnould, GIBIGAYE Moussa : <i>Effets du suivi post-formation sur la performance des producteurs d'ananas dans le département de l'Atlantique (Bénin)</i>	262-275
19	SEKONGO PENAKALATCHAN Mouctar, KAMBIRE Sambï, : <i>Aspects des problématiques morphodynamiques au nord de la cote d'ivoire : érosion, morphologie des dépôts dans le système des vallées, leur rôle économique et écologique</i>	276-294
20	KOUADIO Kouakou Abraham : <i>Valorisation de la poterie dans la perspective de développement touristique du département de Katiola</i>	295-306

21	MAMADOU MOUSTAPHA Ari, Hadiza KIARI FOUGOU : <i>Impacts de la remontée des eaux de la Komadougou Yobé sur les activités des productions agricoles dans le département de diffa au Niger</i>	307-322
22	AHITCHEDE JOHNSON Francine Innocentia ; HEKPAZO Patricia B. ; TOSSOULEGUE Symphorose S. B. ; ANAGONOU Sèdjro Gimatal Esaï ; JOHNSON Roch Christian ; CODJO-SEIGNON Karine Lucrèce Marie : <i>Niveau d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement dans les ménages de la commune de Ouinhi au sud du Bénin</i>	323-360
23	YAMONTCHÉ Stanislas Kocou Honore, JOHNSON Roch Christian, HOUSSOU Christophe Sègla : <i>Profil d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans la commune d'Abomey-Calavi en 2025 : état des lieux et leviers d'amélioration</i>	361-370
24	GRAH Diéké Jean Barthélémy : <i>Transhumance et contournement des normes pastorales : facteurs de destruction de culture dans la région du Tchologo (nord de la Côte d'Ivoire)</i>	371-387
25	TANKO Issa Yahaya ; MOUSSA MAHAMADOU Sani ; AMADOU Boureima : <i>Exploitation maraichère de la mare de dan Doutchi dans la commune rurale de Bagaroua au Niger : entre contraintes et opportunités</i>	388-402
26	DIOP Fatima, SANE Bouly : <i>Vers une gouvernance participative de la ressource en eau dans la SUGP Moyenne-Casamance, Sénégal</i>	403-415
27	GOUNSE Yao Maxime ; HOUNDJI Pamphile ; AHOMADIKPOHOU Dèdègbê Louis : <i>Pratiques agroécologiques actuelles dans la réserve de biosphère transfrontalière du Mono au Bénin</i>	416-432
28	ZOHOURE GAZALO Rosalie : <i>Modes d'évacuation des boues de vidange et problèmes sanitaires au sein de la population de Grand-Campement dans la Commune de Koumassi en Côte-d'Ivoire</i>	433-444
29	YÉO SIRIKI ; OUATTARA OUMAR ; N'GUESSAN KACOU FRANÇOIS : <i>Dynamiques d'exploitation et impacts socio-économiques du barrage hydro-agricole de Kafiné (centre-nord de la côte d'ivoire) : entre opportunités agricoles et défis de durabilité</i>	445-459
30	WOKOU Guy C : <i>Changements climatiques et implications environnementales du colonat agricole dans la dépression d'Issaba au sud du Bénin</i>	460-474

EFFETS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA LIBERATION DE L'EMPRISE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS 2 (RNIE2) DANS LA VILLE DE KANDI AU NORD DU BENIN

SOCIO-ECONOMIC EFFECTS OF THE CLEARANCE OF THE RIGHT-OF-WAY OF NATIONAL INTER-STATE ROAD N°2 (RNIE2) IN THE CITY OF KANDI IN NORTHERN BENIN

TCHAOU Ahognisso Gabin,^{1,2} Maitre de Conférences et IMOROU Zoukifilou¹

- 1- Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR),
- 2- Institut du Cadre de Vie (ICaV)/ Université d'Abomey-Calavi

Auteur correspondant : TCHAOU Ahognisso Gabin, Email : gtchaou@gmail.com

Reçu le 1^{er} avril 2026 ; Evalué le 15 mai 2026 ; Accepté le 13 juin 2026

Résumé

La croissance démographique et l'exode rural ne cessent de contribuer à l'urbanisation galopante des villes africaines qui finissent par s'étouffer par l'occupation anarchique des espaces publics et des principales artères de circulation. Pour des questions d'aménagement urbain, cette situation nécessite la libération de ces espaces publics par des politiques de déguerpissement. La présente contribution questionne les effets socioéconomiques de la libération de l'emprise de la route nationale inter-Etats (RNIE2) dans la ville de Kandi.

La méthodologie adoptée est basée sur la collecte des données, leur traitement, et l'analyse des résultats. Des questionnaires adressés à un échantillon de 45 personnes retenues de façon raisonnée, appuyés par des entretiens avec 5 autorités locales ont permis de mettre en évidence les enjeux de cette opération et ses effets socioéconomiques et environnementaux. Si tout a été dégagé le long de l'emprise de la voie, l'étude a montré que 88 % des biens démolis sont privés contre 12% qui sont publics. Elle a également montré que l'opération a impacté fortement (92%) des activités économiques des victimes qui pour la plupart étaient déjà dans des situations de précarité. Les pertes économiques varient de 175000F à 1500 000F et à l'incapacité de solder des prêts allant de 1000000F à 8000 000FCFA. Cette étude a montré par ailleurs que l'opération a généré quelques petits emplois temporaires et a permis l'élargissement de la RNIE2 en une autoroute avec terre-plein central, contribuant à l'embellissement de la ville et à l'amélioration de la mobilité et de la sécurité routière.

Mots-clés : RNIE2-Kandi, Déguerpissement, espace public, effets socioéconomiques.

Abstract

Population growth and rural exodus continue to contribute to the rapid urbanization of African cities, which end up suffocating due to the anarchic occupation of public spaces and main traffic arteries. For urban planning reasons, this situation requires the liberation of these public spaces through clearance policies. This paper questions the socioeconomic effects of clearing the right-of-way of the Interstate Highway (RNIE2) in the city of Kandi.

The methodology adopted is based on data collection, processing, and analysis of the results. Questionnaires were sent to a samplers of 45 people selected on a reasoned basis, supported by interviews with five local authorities, highlighted the challenges of this operation and its socioeconomic and environmental effects. While everything along the right-of-way was cleared, the study showed that 88% of the demolished properties were privately owned, compared to 12% that were publicly owned. It also showed that the operation had a significant impact (92%) on the economic activities of the victims, most of whom were already in precarious situations. Economic losses range from 175,000F to 1,500,000F and the inability to repay loans ranges from 1,000,000F to 8,000,000FCFA. However, it also showed that the operation generated added value by enabling the widening of the RNIE2 into a highway with a central reservation, contributing to the beautification of the city and improving mobility and road safety.

Keywords: RNIE2-Kandi, Eviction, public space, socioeconomic effects

INTRODUCTION

L'amélioration du cadre de vie est un processus continu qui s'observe de plus en plus dans les pays en développement comme le Bénin. Ces dernières années, en vue d'améliorer le cadre de vie et la mobilité urbaine, l'Etat du Bénin a entrepris une vaste opération de libération des emprises occupées le long des grandes artères des villes comme Kandi. Le concept de déguerpissement, entendu comme la libération de l'espace public illégalement occupé, est apparu à l'époque coloniale en Afrique de l'ouest (P.Talercio, 2008, p6 ; E.Dorier-Apprill, 2001, p45). Il est une procédure qui consiste à démolir d'autorité, les édifices érigés dans les espaces et domaines publics dans la ville (J. Blott et A. Spire, 2014, p.3). Son objectif selon les pouvoirs publics est d'obliger les occupants illégaux des espaces publics à libérer eux-mêmes ou de force lesdits lieux. Dans les milieux intra-urbains, ce terme commence à se construire en notion et en objet pour les géographes (N. Le Borgne, 2017, p.10). Il est utilisé dans un contexte où la croissance démographique et l'exode rural ne cessent d'urbaniser le monde. En 1950, environ 30 % des habitants de la planète vivaient dans des villes contre un habitant sur deux aujourd'hui, et selon les Nations-Unies, les citadins représenteront plus de 70% de la population mondiale en 2050 (J. Veron, 2008, p.39). Ce phénomène est beaucoup plus accentué dans les pays en développement notamment en Afrique où la population urbaine a progressé de 15 % en 1960 et devrait dépasser 60 % en 2030 (ONU, 2010, p.7). Les données d'Africapolis indiquent que la population urbaine va connaître une croissance rapide en Afrique et le nombre de citadins devrait presque doubler d'ici 2050 pour passer de 704 millions à 1,4 milliards, soit deux africains sur trois (OCDE et al, 2025, p.15). Au Bénin, cette croissance génère un trop plein dans les centres urbains où l'occupation illégale des trottoirs obligeant des piétons à marcher par endroits sur la chaussée et des espaces publics le long des voies de circulation est devenue la marque de reconnaissance de certaines villes. Ainsi, que ce soit à Cotonou, Abomey-Calavi, Porto- Novo, Parakou, le déguerpissement des occupants illégaux des abords des voies, a permis de reconquérir lesdits espaces, de les aménager et de mettre fin à la pollution visuelle le long des artères dans ces villes.

Le commerce de détail, les transports populaires, les stationnements anarchiques, les ateliers des artisans de tous genres, la restauration de rues, la vente à la sauvette et bien d'autres petits métiers squattent les espaces publics le long des artères, créant non seulement des problèmes de mobilité dus à l'encombrement des voies, mais également des nuisances environnementales et visuelles. Ces problèmes qui constituent des défis d'urbanisation, associés à l'ambition affichée des Etats de faire de ces villes des « miroirs, des grandeurs et non des décadences » (K.G. Nyassogbo, 1998, p.20), conduisent très souvent les pouvoirs publics à l'usage de la force pour la libération de l'espace. A Cotonou, Abomey-Calavi, Porto Novo, Parakou, c'est le même phénomène qui a été observé comme à Kandi, ville située au nord du Bénin, traversée par la Route Nationale Inter-Etats n°2 (RNIE2) qui relie la ville métropole du nord qu'est Parakou à la ville frontalière de Malanville à l'extrême nord du pays dans les années 2017 à 2024. Cette route est devenue dans sa section urbaine de Kandi, un lieu de congestion, de pollution et d'insécurité du fait de l'occupation anarchique de son emprise. Or, dans les politiques de renouvellement urbain, les raisons ne manquent pas pour justifier a priori le déplacement des populations (J. Blot et A. Spire, 2014, p.8). Ainsi, dans le souci de reconquérir les espaces publics victimes d'occupations illégales ou anarchiques le long de l'emprise de cette route, le pouvoir public a, après les informations et sensibilisations utilisé des méthodes contraignantes, coercitives pour déguerpier les occupants. Dans ce cadre, nombre de occupants illégaux ont perdu : de leur clientèle, des emplacements, des biens et des ressources financières investies dans la fabrication ou et l'érection des kiosques ou hangars de leurs activités.

La présente recherche sur la section urbaine de la RNIE2 de la traversée de la ville de Kandi a pour objectif d'étudier les enjeux socioéconomiques relatifs à la libération de l'emprise le long de cette RNIE.

I. MATERIEL ET METHODES

La méthodologie adoptée est essentiellement basée sur le travail de terrain. Elle a permis outre les recherches documentaires, de faire l'observation *in situ*, la collecte des données à l'aide de questionnaires digitalisés sur kobo collect et de guide d'entretien, leur traitement et l'analyse des résultats. Un appareil photo numérique a servi pour les prises de vues illustratives. Les données mobilisées sont aussi bien quantitatives que qualitatives. Il s'agit des données démographiques issues des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation (RGPH), des données cartographiques comme la feuille topographique de l'Institut Géographique National (IGN), WGS 1984, UTM zone 31 N, des données issues de la base de données des personnes affectées par l'opération de la libération de l'emprise de la RNIE2 dans la ville de Kandi de l'entreprise Sogea-Satom, des données statistiques de tenanciers de boutiques et ou de petits commerces qui payaient des redevances, auprès du Service marchand de la Mairie, des données socioéconomiques et environnementales. La méthode active de recherche participative (MARP) a facilité les travaux de terrain et l'accès à l'information. Des questionnaires ont été administrés à un échantillon de 45 personnes constitué de commerçants, artisans, conducteurs de taxi, chefs de ménage, tous victimes du déguerpissement. A cela s'ajoutent des entretiens avec 5 autorités communales qui ont contribué à enrichir le travail.

Située à plus de 630 km au nord de Cotonou, la commune de Kandi se trouve entre les parallèles 10° 20' et 11° 35' de latitude nord, et les méridiens 2° 38' et 3° 15' de longitude Est. Elle est limitée par les communes de Malanville au Nord, de Gogounou au Sud, de Ségbana à l'Est et de Banikoara à l'Ouest. Sa superficie est de 3421 km², représentant environ 13% de l'ensemble du département de l'Alibori (RGPH4 2013) avec une population de 179.290 habitants en 2013 (RGPH 4). Elle est subdivisée en dix (10) arrondissements que sont : Kandi 1, Kandi 2, Kandi 3, Angaradébou, Bensékou, Donwari, Kassakou, Saah, Sam, et Sonsoro. Les arrondissements de Kandi 1, Kandi 2 et Kandi 3 sont urbains tandis que les autres sont rurales. La ville de Kandi est traversée du nord au sud par la RNIE2 qui relie la ville côtière de Cotonou à la ville frontalière de Malanville à l'extrême nord du pays. Caractérisée par une forte croissance démographique, cette commune est passée de 49102 habitants en 1979 à 179290 habitants en 2013 pour atteindre selon les projections, 263374 habitants en 2024 (INStaD, 2002-2013).

L'agriculture et le commerce sont les principales activités de la population. Dans le tissu économique, l'informel occupe une place prépondérante. Le paysage urbain est fortement dominé par le commerce, la restauration de rues, les transports populaires, les ateliers de tous genres et les petites activités de vente à la sauvette que l'on rencontre le long des axes routiers et à chaque carrefour de la ville. Cette situation crée un rétrécissement des principales artères de la ville, entraînant des difficultés dans la circulation des flux de transport de personnes et de biens.

La figure 1 montre la situation géographique du secteur de recherche, la RNIE2 dans la ville de Kandi.

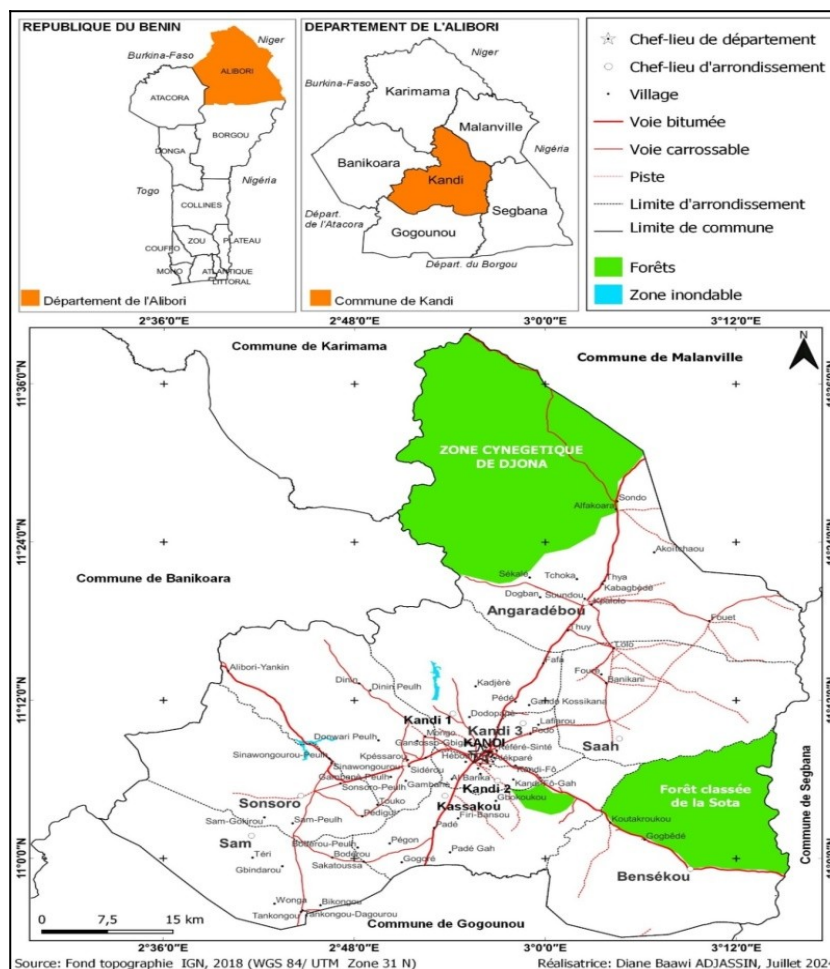


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Kandi

Cette figure montre entre autres la RNIE2 qui est la voie bitumée qui traverse la commune de Kandi du sud au nord.

II. RESULTATS

Les résultats obtenus portent sur plusieurs aspects que sont : les effets socioéconomiques, environnementaux de l'opération en passant par le cadre législatif qui encadre le domaine public en République du Bénin.

2-1-Fondements juridiques et processus de libération du domaine public

Les politiques de libération des espaces publics ont pour socle juridique l'imprescriptibilité du domaine public. Au Bénin, le domaine public appartient à l'Etat et ne peut faire ni l'objet de vente, ni l'objet d'appropriation à caractère permanente ou de suggestion commerciale. Il est inaliénable et imprescriptible. La gestion des domaines et du foncier est encadrée par la loi 2013-01 du 14 Août 2013 portant code foncier et domanial. Les dispositions de ce code s'appliquent aux domaines public et privé de l'Etat et des collectivités territoriales, aux biens immobiliers des personnes privées et à l'organisation et au fonctionnement du régime foncier et domanial. Cette loi stipule en son article 263 que « *le domaine public immobilier de l'Etat et des collectivités territoriales est constitué de l'ensemble des biens fonciers et immobiliers classés ou délimités, affectés ou non à l'usage public* ». Par ailleurs, l'article 269 dispose que les

terrains et bâtiments des propriétés privées sont soumis à toutes les servitudes de passage, d'implantation, d'appui, de survol et de circulation nécessitées par les voies de communication et leurs dispositifs de protection. En méconnaissance de ces dispositions, et la nature ayant horreur du vide, les populations prennent d'assaut les espaces publics pour leurs activités économiques en y érigeant parfois des édifices en matériaux définitifs. Cette situation caractérise la section urbaine de la RNIE2 de Kandi, principale artère de circulation étouffée le long de son emprise. La libération de cette emprise a connu deux grandes phases : une phase d'information et de sensibilisation afin que les occupants libèrent les lieux par eux-mêmes en ramassant, enlevant et ou en démolissant leurs édifices, et ensuite une phase de libération *manu militari*. La première a consisté à rappeler à la population l'utilité des grandes voies qui traversent la ville et la nécessité de leur fluidité. A la suite de cette première phase, un moratoire a été donné pour libérer l'emprise de la voie. La seconde phase a consisté à une opération sous escorte policière qui s'est déroulée avec des bulldozers accompagnés d'une horde de policiers. Avant l'expiration du moratoire, certains occupants ont entrepris le démantèlement de leurs hangars, boutiques ou ateliers qui occupaient l'espace public. Ces derniers n'ont pas subi de grands dommages car ils ont pu récupérer par eux-mêmes une grande partie de leurs biens. Par contre, ceux qui y sont restés ont subi d'énormes préjudices à la seconde phase car il leur était quasiment impossible de récupérer leurs biens qui restaient dans les édifices.

2.1- Portée de l'opération de libération de l'emprise le long de l'emprise de la RNIE2

L'emprise de la RNIE2 est de 40 m de large à la traversée de la ville de Kandi, d'après les documents techniques de l'entreprise à charge des travaux. Ce qui suppose que tout obstacle situé sur la bande des 40 m le long de cette route doit être dégagé. Ainsi, de l'hôtel Saka-Kina à l'entrée sud de la ville jusqu'à l'aérodrome situé à la sortie nord de la ville, en passant par la devanture du Centre de Loisirs et du marché central, rien n'a été épargné sur l'emprise de cette principale voie. Les boutiques de vente de divers, de prêt-à-porter, de chaussures ainsi que des hangars, des ateliers de coiffure, de vulcanisateurs, de soudeurs, de vitriers, des baraques de commerce de fruits, de condiments alimentaires, de restauration et de débits de boisson (buvettes), se situant ou empiétant sur l'emprise de la route ont été tous démolis. La typologie et les proportions des biens détruits se présentent comme le montre la figure 2.

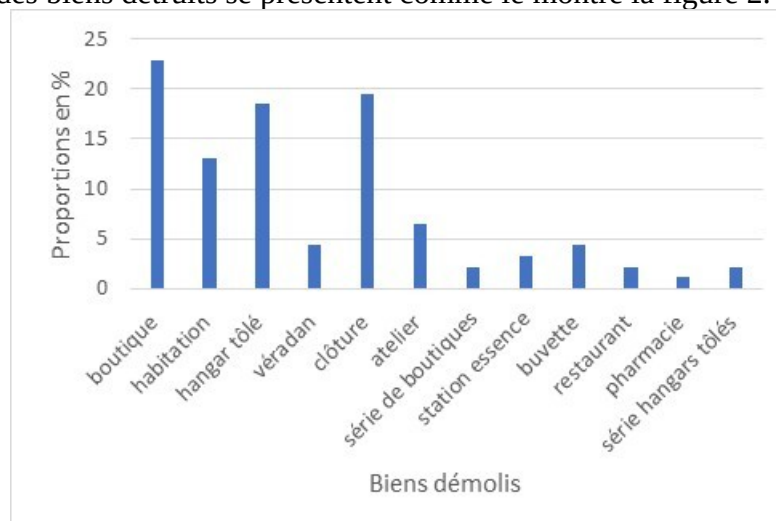


Figure 2 : Typologie et proportion des biens démolis

Source : Données d'enquêtes de terrain

Sur l'ensemble des biens démolis, les boutiques viennent en tête avec une proportion de 22,83 %, suivies des clôtures de maisons (19,56%), des hangars tôlés (18,48%), des habitations

(13,04%), des ateliers divers (6,52%), des vérandas (4,35%), des débits de boisson (4,35%), des stations d'essence (3,26%), des séries de boutiques (2,17%), des séries de hangars (2,18%), des restaurants (2,17%), des pharmacies (1,09%). Les boutiques démolies sont en matériaux définitifs de même que toutes les clôtures des habitations parmi lesquelles on compte treize (13) rez-de chaussé (RDC), sept (7) bâtiments à plusieurs niveaux (R+1 et R+2). Les photos a et b de la planche 1 sont illustratives de ces cas après démolition.



Photo a : Aspect de la pharmacie *Nassiara* après démolition



Photo b : Aspect de la devanture de la Maison des Jeunes de Kandi

Planche 1 : Photos illustrant la libération manu militari de l'emprise de la RNIE à Kandi

Prise de vues : Z. Imorou, janvier 2025

La photo a montré la devanture de la pharmacie « Nassiara », une propriété privée qui disposait d'un titre foncier (TF) qui est un document irrévocable sécurisant le droit du propriétaire. L'opération a emporté environ 50 % de la superficie de la pharmacie. Pour les propriétés de ce genre légalement installées, il s'agit d'une expropriation pour cause d'utilité publique, nécessitant *de facto* des dédommagements. Quant à la photo b, elle montre la devanture de la « Maison des jeunes », jouxtant le commissariat central de la ville. Les boutiques et hangars érigés en matériaux définitifs ou précaires le long de cette devanture sont tous rasés. Cette opération a concerné aussi bien les occupants illégalement installés que ceux qui sont légalement installés par le service marchand de la Mairie. S'il est vrai que les occupants illégaux sont plus concernés au regard de leur effectif, il est évident que ceux qui sont légalement installés ont également subi d'énormes préjudices dans cette opération qui a perturbé profondément les activités économiques des occupants déguerpis.

2.2- Effets socioéconomiques de la libération de l'emprise de la RNIE2

La libération de l'emprise de la RNIE2 a eu d'énormes impacts sur les activités socioéconomiques des occupants déguerpis. Les données collectées ont permis de faire l'inventaire des biens concernés par les démolitions. Il est noté, deux catégories de biens recensés, les biens publics et les biens privés. Au total, 88 % des biens impactés, dégagés et ou détruits, sont des biens appartenant à des privés, tandis que 12 % de ces biens dégagés ou détruits appartiennent à la commune ou l'Etat central.

Dans la catégorie des biens privés, on compte de nombreux commerces comprenant hangars, boutiques et ateliers divers. La destruction de ces différents biens a impacté négativement les activités économiques de leurs propriétaires qui se sont prononcés sur l'impact économique de cette opération sur leurs activités. Pour 92 % des répondants, l'opération de libération des emprises menée a négativement impacté l'économie locale, tandis que 8 % ont senti faiblement

les impacts. Les pertes économiques varient entre 175000F et 1500 000FCFA. Dans la même optique, 17 personnes déguerpies ont déclaré avoir contracté des prêts au niveau des institutions financières et sont, du fait de cette opération de déguerpissement dans l'incapacité de payer ces prêts allant de 1000 000FCFA à 8 000 000 FCFA.

Au nombre des biens publics démolis, on a : des clôtures des différentes structures décentralisées de l'Etat comme la clôture du Commissariat Central, du Tribunal, de la Mairie, du Service des Impôts, de la Direction Départementale de la Police Républicaine, des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Ministère de l'Agriculture. Aussi, est-il important de noter la démolition d'une partie de la concession abritant les vestiges d'objets rituels utilisés dans le cadre des cérémonies de la cour royale de Kandi à *Kéféri-kpara*, en face du marché central de la ville. Or, le patrimoine culturel de chaque localité traduit son histoire. Ainsi, à travers cette opération de libération des espaces publics, c'est un coup porté sur ce lieu sacré, car une partie du musée, de l'histoire de la ville qui est atteinte même si le sacré n'est pas touché selon les gardiens de la tradition.

Au total, cette opération de déguerpissement a donc engendré le recul des activités économiques et par ricochet a accentué la misère des victimes. Au-delà, de la misère des ménages des personnes affectées, la Mairie aussi a enregistré des manques à gagner pour la mobilisation de ressources locales propre, car elle collectait des impôts et des taxes sur les activités économiques des occupants.

2.3.1. Libération des emprises et paupérisation des victimes

L'espace urbain peut être considéré comme un agencement spatial qui permet de maximiser les interactions sociales (P. Claval, 1984, p.4) cité par (J-M. Halleux, 2001, p.68). Ces interactions se manifestent davantage dans les zones de rencontre et d'échanges comme les marchés. Dans la ville de Kandi, les trottoirs et abords de la RNIE2 sont investis par différentes activités économiques, devenant de fait un marché. Au niveau du marché central de la ville, les vendeurs étaient nombreux et les équipements marchands/hangars étaient devenus insuffisants. Cette situation crée d'énormes congestions non seulement au niveau des principales artères qui ceinturent le marché, mais surtout au niveau des abords ouest de la RNIE2 depuis le siège de la CLCAM jusqu'au carrefour qui connecte les quartiers *Héboumey* et *Zongo*. Ce marché, de par sa fonction socioéconomique, joue un rôle crucial dans l'équilibre des familles car étant un pôle générateur d'emplois et pourvoyeur de revenus et de subsistances familiales. La destruction des commerces à l'ouest du marché le long de la RNIE2 a créé d'énormes préjudices aux victimes, mettant davantage des familles dans des situations difficiles. Les travaux de recherches sur le terrain ont prouvé que des commerçants menaient leurs activités grâce aux prêts dans des institutions de microfinances et des banques. Une revendeuse S.A. s'en est indignée en déclarant : « *malgré les taxes que nous payons à la mairie nos hangars viennent d'être détruits, comment allons-nous nourrir nos enfants...* ». Par contre, un peu plus optimiste, un commerçant Y. B. tenancier d'une boutique de divers devant le « Centre de loisirs » affirme : « *la Mairie a promis la construction de nouvelles boutiques et leur attribution à ceux qui étaient dans les anciennes, donc nous attendons avec espoir que la promesse soit tenue, sinon c'est foutu pour nous* ».

Au demeurant, la perte des investissements économiques et des emplois créés le long de cette artère contribue à la paupérisation des victimes et dans le milieu. Dans la plupart des cas, les investissements proviennent des prêts contractés au niveau des institutions bancaires ou de microfinance. De ce fait, les activités étant aux arrêts, le commerce mis en lambeaux, les victimes se retrouvent dans des situations peu enviables et ne peuvent pas honorer les engagements auprès des institutions de microfinance et des banques. Des divers entretiens réalisés, il ressort que certains chefs de ménage se retrouvent confrontés à des conflits

persistants avec des créanciers et parfois même dans leur propre foyer. La dégradation de leur condition financière a sapé leur autorité en changeant parfois les rapports de force au niveau du pouvoir de décision dans la cellule familiale.

Par ailleurs, cette opération a impacté négativement l'attractivité commerciale de toute la zone qui jouxte la section urbaine de la RNIE2. Cette situation a généré des conséquences sur les recettes locales jadis collectées par les services de la mairie. Les taxes et impôts entre temps payés par les boutiques et les hangars désormais détruits, qui participaient à la mobilisation des ressources de la commune, sont pour l'instant perdus. Cependant, il est important de souligner que dans le cadre des travaux d'aménagement de ce tronçon de route, des jeunes de la commune en quête d'emploi ont bénéficié d'un recrutement temporaire sur les différents chantiers, permettant de soulager économiquement certaines familles.

La Mairie de Kandi aussi est une victime de cette opération de libération des emprises /déguerpissement car, le manque à gagner pour elle, dans le cadre de la mobilisation des ressources propres s'élèvent à plus trente millions (30 000 000) de francs à partir de 2024 en moins selon les responsables des services marchands comparativement aux années précédentes. Selon les victimes, ni l'Etat central, ni la Mairie ne leur a offert des mesures d'accompagnement pour atténuer les douleurs financières ressenties suite à cette violente opération de déguerpissement.

2.3.2. Déguerpissement, embellissement et amélioration de la sécurité routière

Si l'opération de déguerpissement a ruiné des commerces et habitations, elle a permis, dans le souci d'un développement territorial et d'une rénovation urbaine, de disposer d'espaces nécessaires pour l'élargissement et l'embellissement de la principale artère (RNIE2) qui traverse la ville. La photo 1 est illustrative de ce fait.



Photo 1 : Travaux d'aménagement de la voie à la devanture de NSIA Banque

Prise de vue : Z. Imorou, Janvier 2025

La photo 1 montre l'aspect de la devanture de la banque NSIA située en face de la CLCAM, après libération de l'emprise de la voie et lors de l'exécution des travaux d'aménagement. Autrefois, cette devanture était prise d'assaut par des hangars et ateliers d'individus dont le revenu ne permet pas de s'octroyer des places dans la zone commerciale. Aujourd'hui, après le déguerpissement, cette devanture est devenue plus agréable, accessible, aérée et participe à l'esthétique sur les plans environnemental et visuel de la ville et participe de la fluidité de la mobilité des usagers en toute sécurité.

Aussi, grâce à l'élargissement de la voie et à l'amélioration des différentes intersections, le nombre d'accidents va-t-il considérablement diminuer, contribuant à l'amélioration de la sécurité routière qui était un problème majeur dans la ville de Kandi.

III. DISCUSSION

Les problématiques récurrentes des agglomérations urbaines dans les pays africains tournent autour des questions de pollution environnementale et d'encombrement des trafics. Cela nécessite la mise en œuvre de politiques publiques pour améliorer la qualité de vie des citoyens au regard de l'occupation anarchique des espaces publics et de la gestion du patrimoine foncier. P. Taliencio (2008, p.89) souligne qu'en Afrique, la plupart des villes portent encore les stigmates de plusieurs années de pratiques foncières antinomiques, et c'est à juste titre que les expulsions des populations de ces villes sont de plus en plus d'actualité. Pour J. Blott et A. Spire, (2014, p.12), le déguerpissement peut apparaître comme un outil pour se débarrasser des populations indésirables auxquelles la citoyenneté est refusée compte tenu d'un certain nombre de facteurs. Dans cette même veine, les populations qui occupent l'emprise de la RNIE2 dans la ville de Kandi ont été victimes de déterritorialisation forcée, urgente et même violente pour certains. Les bulldozers accompagnés de policiers affectés pour la sécurisation de l'opération, ont créé chez certaines personnes des traumatismes à la vue de la destruction de leur commerce ou habitation. J. Blott et A. Spire, (2014, p.6) ont d'ailleurs souligné que même lorsque le processus de déplacement des populations est prévu de longue date et fait partie d'un projet de développement, le déplacement a toujours lieu dans l'urgence et la violence, ne laissant pas souvent le temps aux déplacés de rassembler leurs effets personnels. A. Spire et al, (2013, p.1) parleront d'injustices spatiales produites par des rapports de force encadrant chaque déguerpissement. Dans la même veine, les victimes de cette opération ont subi le calvaire, et dans la douleur ils ont vécu le déguerpissement comme un traumatisme qui a marqué certaines mémoires dans la ville de Kandi.

Dans une analyse portée sur les enjeux des projets routiers en Guyane, M. B. d'Hautefeuille, (2014, p.191) souligne que les projets routiers étudiés invitent au constat d'une déconnexion entre les politiques d'aménagement du territoire et les dynamiques socioéconomiques réellement à l'œuvre sur le territoire. Or la mise en œuvre de ces genres de projets nécessite la libération de l'espace. Pour A.Y. Tsoeko et W. Oladokoun, (2019, p. 4), les expulsions sont présentées comme une alternative dans la production de l'espace et traduisent ainsi le résultat des échecs de l'Etat dans la maîtrise de la croissance de la ville, notamment des mécanismes fonciers. Dans la même logique, l'opération de libération des emprises de la RNIE2, principale route qui traverse la ville de Kandi, a négativement impacté le développement des activités économiques des victimes. En effet, la recherche de meilleures conditions de vie par les populations a entraîné une explosion de petits commerces et différentes sortes de petits métiers qui se manifestent beaucoup plus aux abords des principales artères de la ville. A Kandi, l'artisanat et le petit commerce pèsent considérablement dans les activités lucratives des populations, engendrant par ricochet une expansion de l'économie informelle qui se dresse le long des principales artères de la ville. Cette situation rétrécit la voie de circulation et crée de facto des difficultés dans la circulation. A cela, il faut ajouter la proximité de certaines habitations avec la route qui font parfois corps avec son emprise. Dès lors, qu'ils soient légalement installés ou pas, jouissant de titre foncier ou pas, tous les biens recensés sur l'emprise de la voie ont été démolis avec expropriation du domaine. Pour N. Le Borgne (2017, p.10), l'expropriation correspond à une procédure administrative de récupération des terres par l'Etat en échange de compensation. Au Bénin, cette disposition est régie par le titre IV de la loi précitée qui dispose en son article 215 que l'expropriation d'immeuble en tout ou partie, ou de droit réel immobilier pour cause d'utilité publique est prononcée dans plusieurs cas dont la construction de routes. Au regard de cette disposition, les expropriés de domaine le long de l'emprise de la RNIE2 devront être dédommagés. Pour ce faire, une commission d'enquête est mise en place et l'autorité communale prend un acte déclaratif qui indique la zone géographique concernée par les travaux. Ladite commission procèdera aux enquêtes *commodo et incommodo*

au terme desquelles elle va fixer, de commun accord avec les victimes, les montants des indemnités en tenant compte de la valeur des biens et du préjudice subi.

Par ailleurs, il faut noter que le développement a un prix à payer. P. Vandergesst, (2003, p.49) soutient que le développement est par essence une activité spatiale quelle que soit sa forme. Dans cette logique, le développement est donc consommateur de ressources foncières. Et, les arguments souvent avancés pour justifier les déguerpissements traduisent des projets pour un certain type de ville normée et compétitive (A. Spire et al, 2013, p.16). C'est d'ailleurs dans la même veine que A.Y. Tsoekeo et W. Oladokoun, (2019, p.15) soulignent que la réalisation de grands projets d'infrastructures dont la mise en œuvre modifie la nature et l'affectation des terres entraîne souvent des déplacements de populations. A Kandi, ce déplacement des populations, consécutif à la libération de l'emprise de la voie, entre dans le cadre de l'aménagement et de l'élargissement de la RNIE2 en une autoroute avec un terre-plein central dans la section urbaine de la ville. Comme le souligne Veron (2008, p19) cité par K. Diop, (2023, p.43), l'arrivée d'une autoroute participe à des recompositions spatiales et au développement de véritables dynamiques territoriales au sein des régions traversées. Cela dénote des différentes interactions entre la nouvelle route et le territoire durant le processus de réalisation de l'infrastructure routière et son exploitation. C'est dans cette même logique que la libération de l'emprise de la RNIE2 participe au développement de Kandi par son embellissement et son rayonnement. C. Dessouroux et al, (2009, p.9) soulignent que l'embellissement se traduit par des travaux qui rendent les espaces publics plus agréables, plus lisibles et accessibles, en conformité avec un certain idéal esthétique. Ainsi, dans l'interaction entre la nouvelle autoroute et le territoire de Kandi, l'aspect de la ville va changer, du moins aux abords de la RNIE2, donnant une plus-value esthétique et attrayante à la ville et contribuant ainsi à son développement.

CONCLUSION

Bien que prévue d'avance par les autorités publiques, l'opération de libération de l'emprise de la RNIE2 n'a pas manqué d'impacter négativement les déguerpis à travers la destruction sous escorte policière, des commerces, habitations et équipements socioéconomiques installés le long de l'emprise de la voie. Qu'il soit public ou privé, qu'il dispose de titre foncier ou pas, tous les biens recensés le long de l'emprise de la RNIE2 ont été démolis, mettant plusieurs familles dans le désarroi. Cette opération a engendré des conséquences dommageables non seulement sur les conditions socioéconomiques des déguerpis déjà en situation de vulnérabilité pour la plupart, mais également à l'intérieur de certaines cellules familiales. En outre, entendu que chaque ville a sa propre histoire, la démolition d'une partie de la concession de *Kéféri-kpara* a porté un coup sur les vestiges d'une culture ancienne, capitale dans les rites cérémoniels de la cour royale de Kandi. Au demeurant, cette opération met en relief un sentiment de vexation, de brimade et d'iniquité. Cependant, pour être durable, il est des sacrifices qui sont nécessaires. Ainsi, avec le temps, l'observation du devenir des espaces libérés fait comprendre les logiques de cette opération qui apparaissent plus clairement à l'échelle de la ville. Ainsi, sécurité routière et sécurisation des riverains le long de la RNIE2, désengorgement et fluidité de la circulation, esthétique de la voie et de ses abords ont désormais droit de cité. Au demeurant, la libération des emprises de la RNIE2 dans la ville de Kandi apporte une plus-value au processus d'urbanisation de cette ville, de son embellissement et de son développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLOTT Julie et SPIRE Amandine (2014) : Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud. In revue l'Espace Politique, 22/2014-1. ISSN : 1958-5500 ; DOI : 10.400/Espacepolitique.2893 ; 17 pages.

BLOT Julie et SPIRE Amandine (coord.), (2013) : Les déplacements forcés dans les villes du Sud : les déguerpissements en question, Espace politique, n°22

BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE Madeleine (2014) : La route, facteur de développement socio-économique ? Une analyse des enjeux portés par les projets routiers en Guyane française. In revue Espace et Société, 2014/1 n°156-157, pp.177-195.

DESSOUROUX Christian, Mathieu Van Criekingen et Jean-Michel Decroly (2009) : Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles. Revue Belgeo, 2/2009, 19 p.

DIOP Khady (2023) : Coupure autoroutière en milieu urbain et mobilités quotidiennes locales induites : l'exemple de l'autoroute à péage Dakar-Diamniado. In Géotransports, 2023, n°20, pp.41-56.

DORRIER--APPRILL Elisabeth. (dir.), (2001) : Vocabulaire de la ville, notions et références, éditions du Temps.

Dorier-Apprill, Elisabeth., Domingo, Etienne (2004) : Les nouvelles échelles de l'urbain en Afrique. Métropolisation et nouvelles dynamiques territoriales sur le littoral béninois, Vingtième Siècle. Revue d'histoire, vol. 81, no. 1, pp. 41-54

DUBRESSON Alain (1999) : Les grandes villes africaines : trois questions sur le futur urbain du continent. In l'information géographique, n°2, 1999, Sedes, Paris. 64 p.

HALLEUX Jean-Marie (2001) : Evolution des organisations urbaines et mobilités quotidiennes : espace de référence et analyse des processus. In L'Espace Géographique 2001/1 tome 30, pp.67-80.

Le BORGNE Nicolas (2017) : L'habitant et le bulldozer. Qui (dé)construit la ville africaine contemporaine ? Les politiques de déguerpissement à Cotonou (Bénin) en question. Mémoire de master 1. Université Paris Est, département de géographie, 122p.

OCDE et al. (2025): Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025 : Planifier l'expansion urbaine, Cahiers de l'Afrique de l'ouest, Editions OCDE, Paris, 179 pages.

VERON Jacques (2008): Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'urbanisation du monde. In Mondes en Développement, volume 36-2008/2, n°142, pp.39-52.

SPIRE Amandine, Bénit-Gbaffou Claire, Gervais-Lambony Phillipe, Morange Marianne, Steck Jean-Fabien, Vivet Jeanne (2013): Localisation forcée en ville : injustices spatiales et politiques de déguerpissement. L'injustice spatiale et la ville. Hal-01887339. 17 p.

TALIERCIO Patrick (2008) : Un déguerpissement exemplaire à Ouaga (Burkina Faso). Villes et résistances sociales, Agone, n°38/39, pp.89-107.

TSOEKEO Amedokpo Yao et OLADOKOUN Wonou (2019) : Le déguerpissement comme enjeu de production de l'espace à Lomé : entre rupture ou continuité d'une pratique. Espaces, sociétés et développement en Afrique subsaharienne, 2019, 975-2-916789-23-1. Hal-04511201. 17p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREa) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

1- Foncier et systèmes agraires, 2-Agroécologie et expertise agricole, 3-Changements climatiques et Développement Rural, 4-Dynamique des espaces frontaliers et développement socio-économique

Axe 1 : Foncier et systèmes agraires

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux

Axe 2 : Agroécologie et expertise agricole

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures
- ✓ Business et Agroécologie

Axe 3 : Changements climatiques et Développement Rural

- ✓ Agriculture et adaptations paysannes face aux CC
- ✓ Eau et agriculture
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ Femmes, activités rurales et CC ;

Axe 4 : Dynamique des espaces frontaliers et développement socio-économique

- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural
- ✓ Echanges transfrontaliers et Cohésion Sociale
- ✓ Développement local et CC ;
- ✓

2. Instructions aux auteurs

2.1. Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale. Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

2.2. Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 28 février au 30 mars 2026.

Retour d'évaluation : 30 avril 2026.

Date de publication : 30 juin 2026.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse : journalgrad35@gmail.com ou jgradinfos@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE : moussa_gibigaye@yahoo.fr

2.2.1. Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

2.2.2. Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

2.2.3. Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

2.2.4. Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

2.2.5. Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle Imre. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

2.2.5.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

2.2.5.2 Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.2.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

2.2.6 Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

2.2.7. Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

2.2.8. Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

2.2.9. Références Bibliographiques

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées)
;

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

2.2.10. Références bibliographiques

Citation

ATTA, K. J. M., & N'GUESSAN, K. F. (2025). IMPACT DE LA PRESSION ANTHROPIQUE SUR LA FORÊT CLASSÉE DE BESSO (ADZOPE, COTE D'IVOIRE). Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), 5 (2), 1-18. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14670540>

SAHABI HAROU, A., & KIARI FOUYOU, H. (2025). N OVERVIEW OF FARMER'S WATER USERS' ASSOCIATION INVOLVEMENT AND EFFICIENCY IN DJIRATAWA HYDRO- AGRICULTURAL PLANNING, NIGER. Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), SPE (1), 95-104. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14718721>

Dars. ATCHIBA, S. J., Dr OLOUKOI, J., Dr. MAZO, I., Prof. TOKO IMOROU, I., & (2025). CARTOGRAPHIE PREDICTIVE DE L'OCCUPATION DES TERRES DANS LA COMMUNE DE KANDI. *Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD)*, SPE (1), 123-138. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14718878>

ABDOULAYE AMIDOU Moucktarou, KPETERE Jean, SABI YO BONI Azizou, ABOUBAKAR Sahabou, 2023, Commercialisation du bois-energie et amélioration des conditions de vie a karimama au nord Bénin. *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement* N° 002, vol 4, décembre 2023, pp. 05-20. <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

Galtier F, David-Benz H, Subervie J, Egg J. 2014. Agricultural market information systems in developing countries: New models, new impacts. *Cahiers Agricultures* 23 (4-5) : 232-244. <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0715>.

Article dans revue sans DOI

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, 12, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, 308 p.

2.3. Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA) et payés dès l'envoi du manuscrit.

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement

par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs **(50.000 F CFA)** par envoi, **RIA, MONEY GRAM, WU** ou par **mobile money (Préciser les noms et prénoms)** à **Monsieur GIBIGAYE Moussa, ou Mobile Money à SABI YO BONI Azizou** au numéro **+229 97 53 40 77** (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante **<journalgrad35@gmail.com>** avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>**.

2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77